



Violation de la correspondance

Par fuji

Bonjour, je vous écris car j'ai besoin d'un éclairage.

Je possède un commerce juste à coté du commerce de mon ancien employeur avec qui je suis en froid et c'est un euphémisme. Il y a quelques jours il rentre dans mon commerce et me lance sur mon bureau une enveloppe contenant le bilan comptable de ma société, ma rémunération etc...L'enveloppe était décachetée. Il me dit que je dois m'estimer heureuse car il aurait put tout détruire.

Il a reçu ce courrier de mon comptable qui m'était destiné à cause d'une erreur de distribution du facteur. Je suis aller voir la poste pour me plaindre et constater l'embarras de la directrice.

Ces documents sont tombés entre de mauvaises mains et mon ancien employeur à du se délecter d'éplucher mes comptes, voir faire une copie de ces documents.

J'ai envisagée de porter plainte mais la gendarmerie de mon village a refusé de la prendre, m'expliquant que je devais m'arranger avec la personne qui a ouvert mon courrier.

Que mon ancien employeur avec qui je suis fâchée puisse éplucher les comptes de mon entreprise est la pire chose qui pouvait m'arriver. Ais -je raison de vouloir porter plainte pour violation de la correspondance?

Cordialement.